Ensemble

aidons **nos sportifs** à participer



Les jeux olympiques et paralympiques sont une opportunité pour le pays organisateur de mettre en avant ses talents et d'en découvrir d'autres.

Il est certain que les trois années qui viennent seront propices au développement du sport paralympiques dans notre pays.

Profitons de Paris 2024 pour encourager nos athlètes handicapés à s'engager dans les clubs handisports et aidons-les dès maintenant. La plupart des futurs participants à ces jeux paralympiques sont déjà connus mais offrons aussi à nos espoirs, aux débutants et au jeunes la possibilité de faire connaître leurs exploits auprès de la Fédération Française Handisport et du grand public.

Ces nouveaux talents découverts ne seront peut-être pas à Paris en 2024 mais se prépareront à une échéance plus lointaine.















C'est pourquoi la Fondation des Lions de France a signé en septembre 2021 avec la Fédération Française Handisport deux conventions:

- une première pour soutenir la Fédération Française Handisport dans l'organisation des championnats de France mutualisés 2022, 2023, 2024.
- une deuxième qui invite tous les Lions club à soutenir les clubs locaux adhérents à la Fédération Française Handisport pour leur permettre d'envoyer leurs adhérents aux compétitions locales, régionales, nationales et d'ouvrir leurs portes à tous les athlètes handicapés pour du sport loisir.

Fondation des Lions de France est de soutenir les actions en faveur du handicap.

La Fondation des Lions de France versera aux clubs Lions 25 % de la somme remise par ces clubs aux clubs handisports locaux avec un maximum de 2000 € par club et par an.

Une enveloppe globale de

50 000 €/an

est prévue pour cette action qui prendra fin au 31 août 2024.











